

Yves Fréchette

Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

Le 16 octobre 2018

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Suivi administratif révisé – Décision D-2015-004 relative au remplacement et à la remise à neuf d'équipements liés aux compensateurs synchrones au poste de Lévis
Votre dossier : R-3914-2014
Notre dossier : R049992 YF

Chère Consoeur,

Comme suite à la décision D-2015-004 rendue le 28 janvier 2015, ainsi qu'à la décision D-2014-035 rendue le 5 mars 2014, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 30 mai 2017, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») une lettre de suivi administratif relative à la situation particulière du projet visant le remplacement et la remise à neuf d'équipements liés aux deux compensateurs synchrones au poste de Lévis (le « Projet »). Cette situation entraînait une réévaluation de son coût et de l'échéancier.

Par la présente, le Transporteur donne suite à la décision D-2017-021¹, selon laquelle ce dernier doit informer la Régie lorsqu'il constate, dans le cadre de la préparation de son rapport annuel, que le nouveau coût prévu d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un suivi administratif est supérieur au coût indiqué dans celui-ci.

Ainsi, il rappelle les explications des écarts à l'origine de la nouvelle prévision de coûts pour le Projet, présentées à la pièce HQT-5, Document 1² du *Rapport annuel 2017 du Transporteur*.

Explication des écarts

La hausse du coût du projet découle principalement de la sous-estimation initiale de l'envergure des travaux requis pour le remplacement des systèmes de démarrage de chacun des deux compensateurs synchrones par une nouvelle technologie à variateur de fréquence. Elle est également attribuable au défaut constaté sur l'un des pôles du

¹ Paragraphe 366.

² Pages 51 et 52.

rotor du CS31 lors de leur remise à neuf. Cette situation explique les principaux écarts suivants :

- Construction et contrat globalisé - Révision des travaux à la hausse due à un défaut sur un pôle du CS31 (**6,0 M\$**) ;
- Client – Heures de mise en route et de mise en service plus élevées que prévu (**2,3 M\$**) ;
- Gérance interne – Coûts plus élevés que prévu en raison de la révision de la planification des travaux sur deux ans au lieu d'un an comme prévu initialement (**1,0 M\$**) ;
- Utilisation de la provision selon l'avancement des travaux (**-2,0 M\$**).

Le tableau 1 présente, par élément, le coût du projet selon l'autorisation initiale, le coût révisé indiqué dans le suivi administratif du 30 mai 2017 (1), le coût révisé constaté dans la préparation du plus récent rapport annuel (2), ainsi que les écarts.

Tableau 1
Détails des coûts – Remplacement et remise à neuf d'équipements liés aux compensateurs synchrones au poste de Lévis (en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2015-004	Coût révisé (1)	Coût révisé (2)	Écart
Coûts de l'avant-projet				
Études d'avant-projet	218	339	339	121
Autres coûts	3	0	0	(3)
Frais financiers	2	0	0	(2)
Sous-total	223	339	339	116
Coûts du projet				
Ingénierie interne	1 513	1 688	1 735	222
Ingénierie externe	991	1 090	1 218	227
Client	1 414	3 801	3 757	2 343
Approvisionnement	5 880	5 856	5 709	(171)
Construction	2 810	4 110	4 275	1 465
Contrat globalisé ³	7 183	8 802	11 732	4 549
Gérance interne	1 997	2 698	2 968	971
Gérance externe	318	470	512	194
Provision	2 179	371	200	(1 979)
Autres coûts	472	671	779	307
Frais financiers	761	1 068	983	222
Sous-total	25 518	30 625	33 868	8 350
TOTAL	25 741	30 964	34 207	8 466

³ Pour ce projet, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés a procédé en 2015 à l'octroi d'un contrat globalisé. Les coûts spécifiques de ce contrat pour les rubriques approvisionnement et construction sont, par conséquent, suivis globalement.

Le Transporteur précise que malgré la plus récente prévision des coûts du Projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Il demeure disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, il réitère que le Projet demeure nécessaire afin d'assurer la pérennité d'actifs liés aux deux compensateurs synchrones au poste de Lévis. Il permet de maintenir la fiabilité, l'exploitation sécuritaire du réseau de transport et la continuité de service aux clients.

Veillez recevoir, chère Consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette